

**37^{ème} FOIRE À LA BROCANTE ET AUX SABOTS
DU DIMANCHE 3 MAI 2020**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom et Prénom de l'exposant :

Date et lieu de naissance :

Domicile :

Téléphone :

Exposition : *barrer les mentions inutiles*

- ♦ Brocante amateur
- ♦ Brocante professionnelle
- ♦ Commerçant (veuillez indiquer ce que vous allez vendre)

- ♦ Restauration (Voir règlement)
- ♦ Produit du terroir
- ♦ Attraction

Numéro de votre carte nationale d'identité :

Délivrée le :

Par :

Pour les particuliers, veuillez joindre obligatoirement la photocopie d'une pièce d'identité recto-verso.

Ou Numéro d'Inscription au Registre du Commerce :

Pour les professionnels, commerçants joindre obligatoirement une copie de l'extrait Kbis ou copie de la carte professionnelle.

Nombre d'emplacement(s) désiré(s) (**12 € la fraction de 6 mètres**) :

Quartier souhaité :

Mode de règlement (*chèque libellé à l'ordre de l'Association de la Salle Polyvalente*) :

Veuillez nous spécifier si vous disposerez de parasols et leurs largeurs le cas échéant.

Le

Signature

Prière de signer le règlement au verso et de joindre une enveloppe affranchie.

ASSOCIATION COMMUNALE POUR L'ANIMATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE BUIRONFOSSE
Siège : Mairie de BUIRONFOSSE

**37^{ème} FOIRE À LA BROCANTE ET AUX SABOTS
DU DIMANCHE 3 MAI 2020**

RÈGLEMENT

- 1°) Tout exposant devra justifier d'une réservation d'emplacement par la production d'un titre d'occupation numéroté délivré après souscription d'un bulletin d'inscription, puis signature du présent règlement et acquittement d'un droit de place dont le prix est fixé à **12 € la fraction de 6 mètres**.
- 2°) Tout changement d'emplacement non autorisé par les placiers est rigoureusement interdit.
- 3°) Toute demande de modification d'emplacement le jour de la Brocante et Foire aux Sabots devra être présentée à l'entrée de la Brocante située rue de la liberté.
- 4°) Les **emplacements non réservés** seront attribués le jour de la Foire dont le prix est fixé à **24 € la fraction de 6 mètres**. Il est donc préférable de réserver par avance. Toute occupation anticipée sera sanctionnée de 150 €.
- 5°) Les placiers sont des bénévoles à votre service, merci de les respecter.
- 6°) L'Association organisatrice de la Foire à la Brocante et aux Sabots de BUIRONFOSSE se réserve l'exclusivité de vendre tous types de restauration sur place.
- 7°) Restauration : le droit de place pour les professionnels de la restauration est majoré d'une prime de 400 €.
(*Suivant l'activité du commerçant la somme peut être minorée de 50 % soit la somme de 200 €).
Le choix de l'emplacement reste l'exclusivité de l'Association organisatrice.
- 8°) **une fois installés, les exposants ne pourront plus circuler sur la Brocante avant 17 H 00.**
- 9°) **J'atteste sur l'honneur de ma non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.**

Pris connaissance, le
Signature